

**L'observatoire des Territoires d'industrie**

présente :

**son 33<sup>e</sup> séminaire**

# **DU HAVRE À VERNON, L'INDUSTRIE EN SCÈNE**

AVEC

**Virginie CAROLO-LUTROT,**

maire de Port-Jérôme-sur-Seine, présidente de Caux Seine aggro, vice-présidente d'Intercommunalités de France  
présidente de France Ville durable, vice-présidente de la région Normandie

**Camille BROU,**

chargée du marketing territorial et de la décarbonation de l'industrie, Caux Seine Développement  
référente du programme Territoires d'industrie, Caux Seine aggro

**Géraud CHALVIGNAC,**

directeur du développement économique et agricole, Le Havre Seine Métropole

**Pascale GROS DUBOIS,**

directrice du développement économique, Seine Normandie Agglomération

**Maritxu PENEZ,**

responsable du service risques majeurs, Caux Seine aggro  
Association Incase (Industries Caux Seine)

Le 5 avril 2024

# EN BREF

Un de ses atouts repose sur la qualité de ses infrastructures portuaires, qui lui permet d'être un hub de premier ordre pour le transport de marchandises. Accueillant des grands comptes comme des PME et ETI, le territoire est déjà engagé dans la transition écologique : développement de nouvelles énergies (fatales, éoliennes), redéploiement des compétences pétrochimiques vers le plastique recyclé, production de matériel pour les équipements des énergies renouvelables... L'Observatoire s'est rendu à Port-Jérôme-sur-Seine pour rencontrer ceux et celles qui agissent pour mettre en scène le futur industriel du territoire.

Compte rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat

*L'observatoire des Territoires d'industrie est un projet financé par la Banque des Territoires, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, La Fabrique de l'industrie, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et Intercommunalités de France, mis en œuvre par La Fabrique de l'industrie.*



# 1

## Un territoire qui aime l'industrie

### Virginie Carolo-Lutrot

Si ExxonMobil a choisi, il y a quatre-vingt-dix ans, de s'installer sur notre territoire, ce n'était pas par hasard, mais parce que l'axe Seine était stratégique pour la distribution de ses produits. Il y a deux mille ans déjà, nos ancêtres s'étaient établis à l'embouchure de la Seine afin de pouvoir commercer avec tout le nord-ouest de la France. Cette logique se perpétue et s'amplifie. Aujourd'hui, nous travaillons avec tous les acteurs de Normandie pour faire de l'axe Seine une plateforme européenne.

#### *Harmoniser développement industriel et écologie*

Dans le même temps, nous cherchons à harmoniser développement industriel et écologie. Il y a quinze ans, nous avons été le premier territoire de Normandie à créer une usine de filtration de l'eau de Seine. Aujourd'hui, celle-ci traite entre trente et quarante millions de mètres cubes par an afin de répondre aux besoins de l'industrie. Sans eau, il n'y a pas de vie, mais il n'y a pas d'industrie non plus. L'été dernier, lors des épisodes de sécheresse, quand les préfets du sud de la France ont pris des arrêtés pour réduire les prélèvements d'eau, les industriels ont cru qu'ils ne seraient pas concernés. Ils se sont cependant retrouvés dans l'obligation de diviser leur production par deux, car la nappe phréatique appartient à tout le monde.

Depuis 1995, nous avons développé des projets de ZAC (zones d'aménagement concerté) combinant développement industriel et écologie, en anticipant sur les mesures compensatoires à une époque où celles-ci n'étaient pas obligatoires.

#### *Mettre l'attribution du foncier au service de l'écosystème industriel*

L'intercommunalité possède la propriété foncière de la plupart des terrains à développement industriel. Depuis sept ou huit ans, nous recevons beaucoup de demandes mais, désormais, nous n'accordons de terrains qu'à des entreprises qui s'inscrivent dans notre écosystème industriel.

Pour cette sélection, nous prenons en compte trois grands critères. Le premier est l'échange d'énergie : certaines entreprises produisent de l'énergie, d'autres en consomment. Le deuxième est l'emploi : l'acceptabilité de l'industrie est d'autant plus grande qu'elle crée des emplois correspondant aux compétences et aux formations locales. Le troisième critère concerne les intrants et extrants. Dans un écosystème, les déchets des uns deviennent les matières premières des autres. Entre 2015 et 2017, nous avons participé, avec trois autres régions, au PNSI (Programme national de synergies inter-entreprises) qui a permis d'identifier 250 flux de matières pouvant être échangées entre différentes industries et une dizaine d'entre eux ont pu être mis en œuvre.

### *Le programme Territoires d'industrie*

En 2018, j'ai été conviée, en tant qu'élue locale, à participer à l'élaboration du programme Territoires d'industrie. À partir de nos propres expériences, nous avons identifié les différentes clés du succès pour la réindustrialisation d'un territoire, telles que l'attractivité, l'innovation, l'acceptabilité pour les populations, la simplification administrative.

Ce programme a aussi eu le mérite de mettre en évidence les difficultés respectives des différents acteurs du territoire, qu'il s'agisse des entreprises (grandes et petites), des élus ou des citoyens.

Il nous a également permis de mettre en place deux actions phares. L'EIT (écologie industrielle territoriale) a contribué à développer des interdépendances entre les entreprises. Par exemple, l'usine d'incinération des déchets alimente en vapeur l'usine Tereos qui fabrique du bioéthanol, et le CO<sub>2</sub> produit par Exxon est transformé par Air liquide en gaz alimentaire pour des sodas. Par ailleurs, la GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale) nous a aidés à nous projeter sur les besoins en compétences et en formation d'ici cinq, dix ou vingt ans.

À travers ces deux démarches, nous avons réussi à instaurer des partenariats très étroits entre le monde économique et celui des élus. Les entreprises nous ont exprimé leurs besoins : des espaces de bureaux supplémentaires, des laboratoires, de la formation professionnelle, des logements pour les salariés, davantage de mobilité, etc. Nous avons pris en compte ces demandes et tenté d'y répondre afin de compléter l'offre du territoire.

Nous avons, par exemple, investi 30 millions d'euros dans un ensemble résidentiel situé à l'entrée de la zone d'activité de Port-Jérôme et géré par la commune, dans lequel les auditeurs, les laborantins, les stagiaires pourront louer des studios meublés pendant quelques semaines ou quelques mois, en fonction de la durée de leur mission ou de leur stage sur le territoire.

Les entreprises ont accepté de mettre en place le VM (versement mobilité), qui va être utilisé pour améliorer la mobilité professionnelle. Nous avons lancé, par exemple, un projet d'utilisation des rails de fret pour emmener les salariés sur leur lieu de travail. Ces efforts contribuent à l'attractivité du territoire, en permettant par exemple à une personne de venir travailler à Port-Jérôme tout en habitant au Havre, où son conjoint a trouvé un emploi.

### *Un développement à l'échelle régionale, française et européenne*

Notre intention n'est pas de travailler seulement au développement économique local. Nous raisonnons à l'échelle régionale, française et même européenne. Nous souhaitons que notre territoire un peu expérimental serve de modèle à d'autres territoires ruraux. Ceux-ci ont en effet un rôle à jouer dans la réindustrialisation, car ils bénéficient de divers atouts par rapport aux grandes métropoles : l'agilité, la disponibilité du foncier, la multimodalité, l'écoute des services de l'État pour tester de nouveaux modèles, etc.

De notre côté, nous nous inspirons beaucoup des travaux de la Fabrique de l'industrie et de France Industrie pour faire monter en compétence notre écosystème et développer de nouvelles activités. C'est le cas, par exemple, pour la production de plastiques biosourcés, qui peut tirer parti des compétences en usinage, en ingénierie ou encore en logistique de la pétrochimie.

### *La simplification administrative*

Il reste un domaine dans lequel nous avons le sentiment de ne pas avoir beaucoup progressé, celui de la simplification administrative. Nous obtenons quelques résultats, mais au cas par cas. Par exemple, nous avons réussi à débloquer en sept jours un permis de construire pour une

entreprise qui avait subi un incendie. En temps normal, cette démarche prend plutôt sept ou huit mois. Nous aimerions réduire ce délai à deux ou trois mois.

Nous n'avons pas non plus trouvé de solutions satisfaisantes en ce qui concerne les rescrits environnementaux, par lesquels l'État exonère les titulaires d'une autorisation environnementale d'obligations nouvelles en matière de protection des espèces. Les textes officiels ne nous donnent pas suffisamment de clés pour comprendre comment s'assurer, au-delà de la compensation surfacique, de restituer une fonctionnalité hydraulique ou bioécologique. Par ailleurs, la notion de « mesure compensatoire à proximité » peut être interprétée de façons très différentes. Pour tel préfet, la compensation doit s'exercer à un ou deux kilomètres. Pour tel autre, elle peut s'opérer sur un territoire équivalent situé dans le quart nord-ouest de la France.

Ces difficultés nous ont conduits à nous doter d'une « banque de compensation » destinée aussi bien aux compensations agricoles qu'environnementales et, par ailleurs, à soumettre des suggestions aux services de l'État.

### *Le ZAN*

Enfin, nous souffrons de l'instabilité juridique, par exemple en matière de ZAN (zéro artificialisation nette). Pendant des années, je me suis efforcée de convaincre les maires de Caux Seine agglo que l'on pouvait construire autrement (dans les dents creuses, en recourant à la verticalité, etc.) et qu'il fallait laisser de la place à l'industrie. En janvier 2024, une circulaire nous a accordé la possibilité d'artificialiser 30 ou 40 hectares supplémentaires, ce qui a réveillé les convoitises et nous oblige à reprendre toutes les négociations...

Actuellement, l'industrie représente environ 10 % du PIB français, alors que la moyenne européenne est à 16 %. D'après diverses études, nous aurions la possibilité de remonter à un taux de 12 %, ce qui nous permettrait de renforcer notre souveraineté. Pour cela, nous avons besoin d'artificialiser 25 000 hectares, que nous ne pourrions pas trouver seulement dans les dents creuses ou dans les friches industrielles. Certes, il existe 170 000 hectares de friches en France, mais certaines sont situées dans des zones reculées, où les industriels ne souhaitent pas forcément s'implanter. Au total, il faudrait accepter de mobiliser au moins 10 000 hectares pour pouvoir atteindre l'objectif de deux points de PIB supplémentaires pour l'industrie. Y parvenir nous mettrait au niveau de Malte, très loin derrière la Suisse, l'Allemagne ou la Belgique...

## **2** **Le territoire d'industrie Axe Seine**

**Camille Brou**

Le périmètre du Territoire d'industrie Axe Seine est très étendu. Il comprend 10 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) avec de fortes disparités, entre des EPCI très urbains comptant plus de 500 000 habitants, et d'autres représentant seulement 30 000 habitants. Au total, le territoire recouvre 475 communes et compte presque 1,3 million d'habitants.

Son tissu économique est diversifié : automobile, numérique, aéronautique, chimie, pétrochimie, pharmacie, bâtiment, santé, cosmétique, logistique, luxe et métiers d'arts, métallurgie. Dans les binômes élus/industriels qui pilotent les EPCI, nous avons veillé à choisir à la fois des dirigeants de grandes entreprises et des patrons de PMI, car les difficultés et les enjeux auxquels les uns et

les autres sont confrontés ne sont pas les mêmes et, pour mettre en œuvre une démarche *bottom-up* la plus efficace possible, il est important de représenter la diversité du tissu économique.

Tout l'enjeu de notre Territoire d'industrie est de réussir à trouver des complémentarités entre les 10 EPCI, même si chacun d'eux suit des stratégies de développement spécifiques.

### *Bilan de la phase 1 du programme Territoires d'industrie*

Au cours de la première phase du programme Territoire d'industrie (2018-2022), 34 actions ont été proposées, dont plusieurs actions collectives, comme la création d'une banque de compensation environnementale, le développement de la filière hydrogène, la valorisation des friches, l'identification du potentiel de symbioses industrielles à l'échelle de l'Axe Seine. Comme l'a indiqué Virginie Carolo-Lutrot, cette démarche a été mise en œuvre à l'échelon local mais nous avons également essayé de l'appliquer au niveau de l'Axe Seine, grâce à une étude portant sur 4 EPCI.

Cette première phase a mis en évidence plusieurs bonnes pratiques à valoriser, notamment la coopération entre les EPCI du territoire ; la démarche *bottom-up*, qui a inspiré de nombreux appels à projets du plan de relance en 2021 et 2022 ; et enfin une bonne communication entre les intercommunalités, les opérateurs de l'État comme l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ou encore la Banque des territoires, et enfin le référent Territoire d'industrie.

À côté de mon rôle au sein du programme Territoires d'industrie, je mène une thèse en économie sur la question des impacts de la transition énergétique sur les écosystèmes industriels, ce qui m'amène à rencontrer un certain nombre de collectivités et d'industriels. Beaucoup témoignent de l'amélioration de la communication entre élus et industriels, devenue bien plus fluide, et du fait qu'il s'est produit une acculturation entre les deux mondes, à laquelle la démarche *bottom-up* que nous avons mise en place a certainement contribué. Nous avons désormais une meilleure connaissance des périmètres d'action de chaque acteur et cela facilite beaucoup la mise en œuvre des projets.

Du côté des difficultés, nous nous sommes heurtés au manque d'ingénierie dans certains EPCI, qui a pu les empêcher de mettre complètement en œuvre la démarche Territoires d'industrie ; au manque de financements pour le démarrage des projets, jusqu'aux efforts de relance qui ont suivi la pandémie du Covid ; et enfin à la difficulté de mener des projets collectifs à l'échelle interterritoriale car l'axe Seine n'a pas d'existence juridique lui permettant de les porter. Heureusement, nous avons pu, dans certains cas, faire appel à la région pour assurer ce portage.

## **Géraud Chalvignac**

Le Territoire d'industrie Axe Seine s'inscrit entre l'échelon local des EPCI et celui, plus global, de l'Entente Axe Seine, qui couvre Paris, le Grand Paris, Rouen et Le Havre. L'absence d'existence juridique du Territoire d'industrie peut être vue comme un inconvénient mais c'est aussi un atout pour organiser des coopérations très souples entre les EPCI et mettre en œuvre celles-ci rapidement, sans avoir l'obligation de réunir un comité de pilotage ou une instance de validation.

### *Les objectifs de la phase 2*

## **Camille Brou**

Lors de la phase 2 (2023-2027), 3 intercommunalités supplémentaires nous ont rejoints et 80 actions ont été proposées dans le dossier de candidature, autour de quatre enjeux : transition

écologique, innovation, emploi/compétences, foncier. Certaines sont spécifiques à un EPCI. D'autres sont collectives et réunissent, par exemple, trois ou quatre intercommunalités.

L'objectif de cette deuxième phase est de renforcer l'attractivité de l'axe Seine au niveau national et international, tout en prenant en compte les stratégies de développement de chaque EPCI.

Pour cela, nous comptons renforcer l'animation du territoire d'industrie et le fédérer autour d'enjeux communs ; ancrer notre écosystème industriel actuel dans notre territoire, tout en l'accompagnant dans la transition énergétique et environnementale ; réussir, malgré la raréfaction du foncier, à accueillir de nouvelles filières liées à la transition énergétique ; veiller à la complémentarité des EPCI et éviter, par exemple, de créer deux fois la même formation à 200 kilomètres de distance ; mettre en œuvre des synergies industrielles à l'échelle de l'Axe Seine ; et enfin continuer à renforcer les liens et la communication entre élus et industriels, ce qui est le fil rouge du programme Territoires d'industrie.

### **Géraud Chalvignac**

Nous devons également nous préoccuper de renforcer le lien entre l'industrie et la population, en particulier dans l'optique d'attirer des jeunes vers les métiers industriels. Actuellement, la moitié des personnes formées à ces métiers préfèrent se tourner vers d'autres emplois. Les industriels accordent beaucoup d'importance à la transition énergétique et écologique et au fait de donner du sens au travail de leurs salariés, mais ils ne font pas suffisamment le lien avec l'attractivité de leurs entreprises pour les jeunes. Il faudrait, notamment, insister sur le fait que, lorsqu'elle est implantée en Europe, l'industrie est plus sobre et plus propre que lorsqu'elle est délocalisée.

### **Pascale Gros Dubois**

De ce point de vue, il serait important de faire communiquer davantage le monde économique avec les établissements scolaires, ce qui permettrait aussi de mieux identifier les formations nécessaires. Récemment, le lycée Georges Dumézil de Vernon a organisé une rencontre entre enseignants, industriels et branches professionnelles pour mieux connaître les besoins de formation. En retour, cet événement a permis aux industriels de visiter les locaux et, personnellement, j'ai été impressionnée par les équipements dont ce lycée dispose au sein de son bâtiment industriel, en particulier des machines-outils développées en partenariat avec des entreprises.

## **3 Les enjeux de décarbonation**

Notre territoire est responsable de près de 20 % des émissions industrielles de GES (gaz à effet de serre) en France et il est donc confronté aux enjeux de décarbonation. L'un de nos objectifs est d'accélérer la transition écologique et énergétique du territoire. Chaque EPCI mène des actions en ce sens, en fonction de son écosystème industriel.

### *Une complémentarité avec l'association Socrate*

D'autres projets peuvent être menés dans le cadre du projet Socrate, lauréat de l'appel à projet ZiBAC (zones industrielles bas carbone), qui vise à accompagner les zones industrielles très émettrices dans leur stratégie de décarbonation. L'association Socrate regroupe trois associations industrialo-portuaires situées à Rouen, à Port-Jérôme et au Havre, ainsi que Haropa Port.

Ce dispositif est très complémentaire par rapport au programme Territoires d'industrie. Socrate est porté par des industriels, alors que Territoires d'industrie est animé par des binômes industriels-élus. Leurs leviers d'action sont différents : du financement d'études uniquement pour Socrate, du financement d'études, d'investissement et d'ingénierie pour Territoires d'industrie. Enfin, Socrate intervient surtout auprès de très gros industriels, alors que Territoires d'industrie peut aussi accompagner des PME et ETI.

#### *Exemples d'actions du Territoire d'industrie Axe Seine*

Parmi les actions portées par le Territoire d'industrie Axe Seine, on peut citer le soutien à la modernisation des sites de production pour accélérer leur décarbonation ; le développement d'un groupement industriel pour la mutualisation des consommations énergétiques ; la décarbonation des chaînes logistiques ; le soutien à la diversification du mix énergétique des sites industriels et le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, production d'énergie décarbonée, réseaux de chaleur) ; la promotion et le développement des filières de réemploi ; le label RSE des zones d'activité, avec mutualisation de services, économie circulaire, symbioses industrielles ; la décarbonation de la mobilité, à travers le covoiturage, les stations multi-énergies, les circulations douces.

#### *Exemples d'actions portées par Socrate*

L'association Socrate a défini quatre grands axes techniques pour atteindre les objectifs de neutralité carbone : l'efficacité énergétique, le mix énergétique (avec des énergies renouvelables mais également de l'hydrogène), l'écologie industrielle et territoriale, et enfin le captage et le stockage du carbone. S'y ajoutent deux axes plus sociétaux, l'un portant sur la vulnérabilité des zones industrielles au changement climatique, la gestion du risque et l'acceptabilité de l'industrie ; l'autre sur la formation, l'emploi et les compétences.

### **Géraud Chalvignac**

Pour certaines de ces actions, la mobilisation conjointe de Territoires d'industrie et de Socrate est indispensable. Par exemple, 80 % des émissions de CO2 proviennent de quatre zones industrielles et leur décarbonation suppose d'intégrer les PMI et ETI à la démarche, ce qui ne peut se faire qu'à travers Territoires d'industrie.

## **4 Réindustrialiser dans un contexte de raréfaction des ressources**

### **Camille Brou**

Les objectifs nationaux de réindustrialisation et de souveraineté industrielle s'inscrivent dans un contexte de raréfaction des ressources, non seulement les ressources foncières mais également celles en eau et en énergie. Pour accueillir des industries, le foncier doit être pourvu d'infrastructures, de réseaux routiers et électriques, d'équipements de production d'eau industrielle ou encore de nœuds logistiques. Outre l'industrie elle-même, nous manquons de foncier pour accueillir les nouvelles filières liées à la transition énergétique, comme la production d'hydrogène ou de bioplastiques, qui nécessitent de grandes surfaces. Face à ces différents enjeux émerge la nécessité, pour les collectivités, de mettre en place une véritable stratégie de

planification et de maîtrise du foncier mais également de l'usage des autres ressources, comme l'eau.

# 5 La gestion des risques industriels majeurs

**Maritxu Penez**

La communauté d'agglomération Caux Seine agglo, qui comprend 50 communes et 77 500 habitants, est d'abord exposée à des risques naturels, tels que des inondations ou des mouvements de terrain. Le pays de Caux est en effet parsemé de 8 000 cavités souterraines et totalise 52 kilomètres de rivières. L'inondation majeure qui a eu lieu en 1993 n'a pas fait de victimes, mais elle a eu un impact important sur l'action publique avec, notamment, la construction de bassins d'orage et d'autres ouvrages hydrauliques destinés à empêcher que de tels phénomènes se renouvellent. Notre territoire comprend aussi des « falaises mortes », c'est-à-dire des falaises qui ne se trouvent plus en bord de Seine et ne sont donc plus soumises à l'érosion par l'eau à sa base, mais peuvent être fragilisées par les phénomènes de sécheresse ou de gel qui entraînent des chutes de pierre, voire des effondrements.

Notre territoire est également exposé à des risques technologiques. Le pays de Caux compte 9 entreprises classées Seveso seuil haut et 3 en projet, ainsi que 4 entreprises classées Seveso seuil bas et 2 en projet.

Enfin, nous sommes confrontés à un risque nucléaire avec la centrale de Paluel, qui comprend 4 réacteurs à eau pressurisée de 1 300 MWe.

## *Les différentes étapes avant la création du service Risques majeurs*

Dans les années 1990, le maire de Notre-Dame-de-Gravenchon, qui était kinésithérapeute de métier, a créé une mission Environnement industriel au sein de l'intercommunalité, car il souhaitait mieux comprendre les risques liés aux industries de son territoire. En effet, les directeurs d'usine étaient des ingénieurs et leurs explications n'étaient pas forcément faciles à comprendre. Encore aujourd'hui, ma mission consiste à expliquer en quoi consistent les risques majeurs, qu'ils soient naturels ou industriels. Par exemple, lorsqu'une nouvelle société se prépare à s'implanter dans l'EPCI, j'analyse son dossier d'autorisation d'exploiter et j'en fais une synthèse pour les élus (l'usine risque-t-elle de générer des risques ? d'émettre des odeurs ? d'entraîner un accroissement du trafic ? etc.).

En 1993, l'EPCI s'est doté du premier réseau de sirènes d'alerte permettant aux industriels de prévenir les communes d'un danger.

En 2011, en anticipation de la loi, Caux Seine agglo a adopté son premier plan intercommunal de sauvegarde. En cas d'événement majeur de type inondation ou tempête, les petites communes demandent de l'aide à leur communauté d'agglomération, car elles ne disposent généralement pas des moyens techniques, matériels et humains pour venir en aide à leur population.

Enfin, en 2018 a été créé le service Risques majeurs, qui emploie deux personnes, dont moi-même.

### *L'association Incase (Industries Caux Seine)*

L'association Incase a une origine beaucoup plus ancienne. Fondée en 1972, sous le nom d'association des entreprises de Port-Jérôme et sa région (AEPJR), elle avait pour mission, au départ, d'étudier les phénomènes de pollution atmosphérique de la basse Seine et de collecter et éliminer les déchets industriels. Très vite, elle s'est également intéressée aux questions de sécurité, de soins médicaux ou encore de transport du personnel. En 2022, à l'occasion de ses 50 ans, l'association a abandonné son acronyme pour s'appeler désormais Incase (Industries Caux Seine).

Ses thèmes phares sont la sécurité, l'environnement et les risques majeurs, mais elle s'intéresse également au développement économique et à l'économie circulaire et, enfin, à la promotion de l'industrie auprès du grand public. Incase organise notamment, avec Caux Seine aggro, l'opération « L'industrie, une chance pour moi », qui permet à des élèves de troisième de visiter des entreprises industrielles du territoire et de découvrir que l'industrie offre une grande diversité d'emplois.

Le montant de l'adhésion à l'association n'est pas très élevé (500 € par an). Elle compte une soixantaine d'adhérents, de la PME de sous-traitance locale jusqu'au grand groupe international. On y trouve toutes les entreprises à l'origine de risques et, plus largement, toutes les entreprises de production, mais également des sociétés proposant des services, du support et d'autres activités, des entreprises de logistique, stockage et transport (y compris d'énergie), des sociétés de collecte et traitement des déchets, et enfin des cabinets de recrutement et de formation.

Chacune apporte son savoir-faire et fait part de ses difficultés et, avec l'aide du collectif, nous essayons de trouver des solutions. J'ai demandé au dirigeant d'une petite entreprise qui venait d'adhérer si les thèmes abordés l'intéressaient et il m'a répondu : « *Même si je ne peux pas mettre en place, dans ma PME, les mêmes mesures que dans les grandes entreprises, j'essaie de m'en approcher.* »

L'association a désormais son propre site Internet et elle est également présente sur LinkedIn et X.

### *Une double casquette*

Je suis à la fois responsable du service Risques majeurs de Caux Seine aggro, et mise à la disposition, avec ma collègue, de l'association Incase.

Cette double casquette a de nombreux avantages. Grâce à mes missions au sein de l'association, j'apprends beaucoup sur les établissements industriels du Pays de Caux, ce qui m'a été très utile pour structurer la gestion de crise dans la communauté d'agglomération. Inversement, lorsque j'apprends, par exemple, qu'une torchère d'ExxonMobil dégage de la fumée, je sais à quel interlocuteur de l'entreprise m'adresser.

De leur côté, les industriels peuvent faire appel à moi, par exemple, en cas de problème pour le ramassage des ordures. Je les mets alors en contact avec le bon interlocuteur.

### *Le périmètre du plan particulier d'intervention*

Le plan particulier d'intervention (PPI) constitue une disposition spécifique du dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile). Il permet de gérer les moyens de secours en cas d'accident dans une installation classée dont les conséquences dépassent l'enceinte de l'installation. Le PPI dont relève la plateforme industrielle de Port-Jérôme a été signé en 2021.

Il concerne 9 communes réparties sur 2 départements et 2 intercommunalités. De son côté, le PPRT (plan de prévention des risques technologiques), un plan d'urbanisme dédié aux sites industriels à hauts risques dits Seveso seuil haut, a été approuvé en 2014.

Une entreprise souhaitant s'installer sur notre territoire doit tenir compte à la fois des règles d'urbanisme classiques établies par le PLU (plan local d'urbanisme) et le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) mais également des règles liées au PPRT. Ne peuvent désormais s'implanter sur le périmètre du PPI que des sociétés ayant un lien avec les entreprises à l'origine des risques.

### *Se connaître avant l'événement*

En matière de prévention des risques et de sécurité, le plus important est de se connaître avant l'occurrence de l'événement. Nous avons établi un plan de communication d'urgence qui a nécessité, pour chaque entreprise, d'identifier les bonnes personnes, celles qui seront sur place lorsque l'administrateur du site n'y sera pas lui-même.

Nous avons également créé un « Club des Seveso » pour que les entreprises à l'origine des risques se connaissent entre elles et puissent partager leurs bonnes pratiques, voire organiser une entraide.

Toujours dans le but de renforcer le lien entre territoire et entreprises, nous invitons les communes à participer aux exercices de sécurité menés dans les entreprises. Cela a été le cas, par exemple, en octobre dernier, dans une entreprise de Lillebonne, où l' élu d'astreinte a assisté à l'exercice. Deux jours plus tard, un événement s'est produit dans cette même usine. J'ai appelé l' élu d'astreinte qui, non seulement, me connaissait, mais connaissait l'entreprise en question et savait comment elle était organisée, ce qui a beaucoup facilité les choses.

### *Se préparer à la crise*

Le deuxième type d'action consiste à se préparer à la crise, ce qui signifie déployer des plans de mise à l'abri, développer la culture de la sécurité, ou encore intégrer l'agglomération dans les alertes industrielles.

### *Insérer l'industrie dans le tissu local*

Le troisième type d'action vise à insérer l'industrie dans le tissu local. Par exemple, nous avons formé, parmi les citoyens, des « nez » c'est-à-dire des personnes capables d'identifier les différentes odeurs émises par une usine pétrochimique, ce qui leur permet de donner l'alerte. En effet, sur place, les cheminées sont tellement hautes que l'odeur n'est pas forcément perceptible dans l'entreprise à leur origine.

Une autre façon d'insérer l'industrie dans le tissu local consiste à mener des enquêtes de perception, comme le fait ExxonMobil chaque année, afin d'identifier les éléments qui peuvent inquiéter la population : événements majeurs mais aussi plus ordinaires tels que les odeurs, le bruit, le trafic routier, ou encore la fermeture d'unités.

Un autre type de mesure consiste à développer le maillage entre industrie et population, par exemple en mettant en place des réseaux d'énergies fatales, d'échanges de matières et diverses mutualisations.

### *Le service Risques majeurs*

La mission première du service Risques majeurs est d'accompagner les communes à la fois dans la gestion de leur environnement industriel (réalisation du PPI, du PPRT, animation de l'association d'industriels...), dans les dispositifs de sauvegarde des populations (plan communal et intercommunal de sauvegarde, plans de mise à l'abri), et dans la prévention (avec notamment l'organisation de la Semaine de la sécurité).

Pour cela, il est nécessaire de prévoir une astreinte H24. L'accident que tout le monde redoute, c'est en effet celui qui se produit un 15 août : comment joindre la communauté d'agglomération pour obtenir de l'aide ?

Il faut également prévoir du matériel, une salle de gestion de crise, etc. Le PiCS (Plan intercommunal de sauvegarde) définit toutes ces dispositions et procédures.

### *L'acceptabilité locale des risques et nuisances*

Aucune étude sociologique dédiée à l'acceptabilité de l'industrie n'a été menée sur notre territoire, mais la situation semble différente de celle que connaissent d'autres zones industrielles de Seine-Maritime. Dans le Pays de Caux, les usines semblent être relativement bien acceptées.

En témoigne, par exemple, le fait que, à Port-Jérôme-sur-Seine ou à Lillebonne, il n'existe pas d'association locale de protection de l'environnement. Lorsque nous devons contacter une association de ce type, nous nous adressons à l'échelon départemental de France Nature Environnement.

Nous observons, par ailleurs, une régulation spontanée des messages sur les réseaux sociaux. Lorsque quelqu'un se plaint (« Il y a encore des manœuvres chez ExxonMobil, ça pue et ça fait du bruit »), quelqu'un lui répond (« Ils avaient annoncé sur la plateforme Allo Industries qu'il y aurait des manœuvres d'arrêt et de redémarrage », « N'oublie pas que cette entreprise emploie des personnes de ta famille ! »). Cela ne signifie pas pour autant que les habitants soient prêts à tout accepter, mais on peut parler d'une « confiance lucide ».

## Un intervenant

Vous indiquez que vous êtes davantage sollicités qu'auparavant par des entreprises industrielles souhaitant s'installer dans vos zones d'activité. À quoi imputez-vous cette forte demande : à une dynamique de réindustrialisation liée au fait que vous avez trouvé les bons leviers pour la favoriser ? au programme Territoire d'industrie et au travail que vous avez accompli pour structurer votre offre et la rendre plus attractive ? ou simplement au fait que vous disposez de davantage de foncier qu'ailleurs ?

## Virginie Carolo-Lutrot

Les trois facteurs ont dû jouer. Nous apparaissions comme un territoire qui aime l'industrie, qui est à l'écoute des industriels et se montre agile pour répondre à leurs demandes, par exemple mettre en place des offres de formation en prévision de recrutements importants.

Le simple fait de sélectionner les entreprises que nous accueillons constitue, en lui-même, un facteur d'attractivité. Par exemple, une entreprise de logistique qui gère des pièces d'usinage ou des matières plastiques qui pourront alimenter le groupe Eastman est la bienvenue, alors qu'une entreprise de logistique qui distribue des croquettes pour chats ou de l'habillement ne nous intéressera pas, dans la mesure où elle ne s'intégrera pas à notre écosystème.

Dans un film de Claude Lelouch, *Hommes, Femmes, Mode d'emploi*, Bernard Tapie explique à Fabrice Lucchini que, lorsque l'on veut vendre quelque chose, il faut annoncer que cet objet est déjà vendu et, à ce moment-là, il intéresse tout le monde.

Lorsque nous avons commencé à refuser l'implantation de certaines entreprises de logistique, les industriels se sont dit « Ah ? Donc nous ne serons qu'entre nous sur cette zone, entre sociétés ayant besoin de se partager du gaz, de la vapeur, de l'électricité ? » Cette sélectivité a contribué à rendre notre territoire plus attirant pour l'industrie.

Cela dit, une partie de notre attractivité est simplement liée au fait que nous sommes situés en bord de Seine et que le flux maritime et fluvial constitue un atout pour décarboner le transport industriel, de même que la boucle ferroviaire que nous avons mise en place sur toutes les zones d'activité de Port-Jérôme.

## Un intervenant

Êtes-vous confrontés à une pénurie de compétences ?

## Virginie Carolo-Lutrot

La GPECT nous a permis d'identifier les domaines dans lesquels nous devons renforcer la formation. À côté du bâtiment résidentiel construit à l'entrée de la zone d'activité de Port-Jérôme, nous avons également prévu un bâtiment dédié à la formation, qui permettra à l'UIMM d'ajouter aux formations qu'elle propose dans les métiers traditionnels (soudure, chaudronnerie...) de nouvelles formations aux métiers de la chimie, notamment. La contrepartie de notre effort de

formation et que les cursus qui n'aboutissent pas à un taux suffisant d'emplois directs sur le territoire devront fermer... C'est le prix à payer pour être efficace.

Caux Seine agglomération a également créé une bourse de 500 € par an pour 100 étudiants du territoire choisissant de faire leurs études supérieures dans le monde de l'industrie. Quant aux étudiants en master ou en école d'ingénieur qui viennent faire leur stage dans une entreprise du territoire, ils peuvent recevoir jusqu'à 300 € par mois.

Dans le but de féminiser les emplois industriels, nous envisageons de prendre en charge, pour les jeunes femmes, les frais d'inscription aux concours des écoles d'ingénieurs les plus techniques, car ces frais sont élevés et certaines familles ne peuvent pas les financer. Cela relèverait d'une forme de ségrégation mais nous n'avons pas le choix. Il faut arrêter de croire que les flux naturels vont permettre de combler le fossé entre les besoins des entreprises et le nombre d'étudiants que nous formons aujourd'hui.

# CONTACT



## ACCUEIL

01 56 81 04 15  
info@la-fabrique.fr



## EVENEMENTS & PARTENARIATS

Gabriel Meunier - 01 56 81 04 18  
gabriel.meunier@la-fabrique.fr



## RELATIONS PRESSE

Julie Celeste Meunier - 01 56 81 04 26  
julie-celeste.meunier@la-fabrique.fr



la-fabrique.fr



twitter.com/LFI\_LaFabrique



la-fabrique-de-l'industrie